

**Réunion de Conseil communautaire du 29/04/2011 à 19H45****Salle Polyvalente de la Maison des Enfants à Ocquerre****Compte-rendu****Étaient présents :**

CHARLES-AUGUSTE BENOIST, MARY BICHBICH, JOSIANE CALDERONI, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, FRANÇOIS COSSUT, PHILIPPE COVOLATO, JEAN-LUC DECHAMP, OLIVIER DENEUFBOURG, DOMINIQUE DUCHESNE, ALINE DUWER, MARINA DUWER, PIERRE EELBODE, MICHEL FOUCHAULT, CATHERINE GARNIER, JEROME GARNIER, CLAUDE GAUDIN, BRUNO GAUTIER, MICHELE GLOAGUEN, MARIE-CHRISTINE GOOSSENS, ACHILLE HOURDE, CHRISTINE JAVERI, FRANCOISE KRAMCZYK, ISABELLE KRAUSCH, JEAN-PIERRE LABOURDETTE, ISABELLE LE NEEL-FAOUCHER, FREDERIC LEBON, CELINE LIMOSIN, DENIS MAHOUDEAU, GUY MICHAUX, DANIEL NICOLAS, HERVE PERCHET, ROBERT PICAUD, BRUNO PRZYBYL, JACQUES ROUSSEAU, ROMAIN SEVILLANO, FRANCINE THIERY, CHRISTIAN TRONCHE, JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS et DENIS WALLE.

**Absents et ayant donné pouvoir :**

EMMANUEL BOUBEKEUR à DENIS WALLE, PATRICK CHEVRIER à CHRISTIAN TRONCHE, NELLY CLARTE à CATHERINE GARNIER, CHRISTOPHE DELANGE à JEAN-PIERRE LABOURDETTE, GILLES DUROUCHOUX à MARINA DUWER, FRANCIS ELU à CLAUDE GAUDIN, ROLAND MAUCHE à ISABELLE KRAUSCH, DAMIEN MAURICE à NADINE CARON, FRANCOIS MIGEOT à DANIEL NICOLAS, JEAN-CLAUDE RANZONI à GUY MICHAUX et ANNAMARIA SCANCAR à JACQUES ROUSSEAU.

**Absents :**

PASCALE ETRONNIER, BERNARD LAQUAY, PATRICK LEBRUN, JEAN-CLAUDE LEGRAND, LAURENCE LEROUX, YVES PARIGI, JOSEPH RATANE, GERARD REMACHA, ANGELIQUE SAVIN et LAURENCE WAGNER.

**Assistaient à la réunion :**

A. BOURGEOIS, P. COURTIER, A. LAFFORGUE et G. WAYMEL, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

M. FOUCHAULT informe le Conseil qu'il a invité le nouveau Conseiller général, M. PIEQUET, à assister à la séance. Il ajoute que ce dernier aura l'occasion de participer aux travaux de la Communauté de communes et qu'il se met à la disposition des élus du canton pour toute question. Il remercie ensuite Mme GUENEZAN.

Il est procédé à l'appel. 42 délégués étant à ce moment présents, le quorum est atteint.

M. FOUCHAULT propose d'élire M. SEVILLANO comme secrétaire de séance.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

M. FOUCHAULT excuse M. MIGEOT qui anime ce soir l'Assemblée Générale de l'association Moldavenir. Puis il invite P. COURTIER à donner lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil.

M. FOUCHAULT demande si les délégués ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, il propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 4 mars dernier.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

M.FOUCHAULT rend alors compte des contrats qu'il a signés depuis la dernière réunion de Conseil dans le cadre de la délégation de signature que le Conseil lui a accordée :

SCP CHOLLET LEDUC	<b>MARCHE</b> MISSIONS DE LEVES TOPOGRAPHIQUES LIEUX-DITS « FERME DE GESVRES » ET « CHÂTEAU DE GESVRES LE DUC »	1 620,00 €	08/03/11
SANI-CHAUFFAGE	<b>COMMANDE</b> INSTALLATION DE DOUCHES SUPPLEMENTAIRES A LA PISCINE	1 125,54 €	09/03/11
ALBINGIA	<b>CONTRAT</b> CONTRAT D'ASSURANCE RC ORGANISATEUR DE SPECTACLES	1 010,49 €	11/03/11
PLASTIC OMNIUM	<b>RECONDUCTION</b> FOURNITURE ET LIVRAISON DE CONTENEURS POUR LA COLLECTE DE DECHETS – LOT 1 : BACS DE COLLECTE	10.394,30 € maximum annuel	16/03/11
ELYFEC SPS	<b>MARCHE</b> MISSION DE CSPS RELATIVE A L'EXTENSION DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS DU BRUIT DE LIZY	1 260,00 €	22/03/11
IRH CONSEIL	<b>AVENANT N°2</b> MARCHE DE MAÎTRISE D'OEUVRE RELATIF A L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE CROUY SUR OURCQ – REPRISE PARTIELLE DE L'ÉLÉMENT DE MISSION AVP	800,00 €	22/03/11
SNC LAVALIN	<b>AVENANT N°2</b> MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIF A L'EXTENSION DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS – BRUIT DE LIZY – TRANSFERT DES DROITS ET OBLIGATIONS DU MARCHÉ DE LA SOCIÉTÉ PINGAT INGENIERIE À LA SNC LAVALIN	SANS INCIDENCE FINANCIÈRE	29/03/11
IDTM	<b>COMMANDE</b> REPARATION D'UN FILTRE A SABLE – PISCINE COMMUNAUTAIRE	5 940,00 €	29/03/11
BEAUVAIS DIFFUSION	<b>BON DE COMMANDE SUR MARCHÉ</b> FOURNITURE ET LIVRAISON DE SACS BIODEGRADABLES POUR LA COLLECTE DES DECHETS VERTS	3 525,00 €	29/03/11
HYDROGEOTECHNIQUE EST ET CENTRE	<b>MARCHE COMPLEMENTAIRE</b> ETUDE GEOTECHNIQUE COMPLEMENTAIRE – ETUDES PREALABLES A L'ASSAINISSEMENT DES BOURGS DE JAIGNES ET TANCROU	3 707,55 €	30/03/11
COPROM	<b>ACTE SPECIAL</b> CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT D'ATHLETISME A OCQUERRE – LOT 7 : GROS OEUVRE – DECLARATION D'UN SOUS-TRAITANT POUR DES TRAVAUX DE FORAGE (FORATECH)	24 000,00 €	12/04/11
CABINET GREUZAT	<b>RESILIATION PARTIELLE</b> PRESTATIONS DE DIMSIONS PARCELLAIRES	A PRÉCISER AU MOMENT DU DÉCOMPTÉ AU VU DU RÉALISÉ	14/04/11
KONICA MINOLTA	<b>MARCHE</b> LOCATION ET MAINTENANCE DE COPIEURS NUMERIQUES MULTIFONCTIONS (4 ANS)	78 740,00 €	27/04/11
BEAUVAIS DIFFUSION	<b>BON DE COMMANDE SUR MARCHÉ</b> FOURNITURE ET LIVRAISON DE SACS BIODEGRADABLES POUR LA COLLECTE DES DECHETS VERTS	3 525,00 €	29/04/11

En réponse à la question de M. LABOURDETTE, M. FOUCHAULT précise que l'acte spécial relatif aux travaux de forage, dans le cadre de la construction de l'équipement d'athlétisme, pour un montant de 24 000 €, concerne la déclaration d'un sous-traitant.

M. FOUCHAULT propose alors au Conseil l'examen de l'ordre du jour.

## **Institution**

---

### ● **Installation du Conseil compte tenu de l'élection de nouveaux délégués**

M. FOUCHAULT rappelle que suite au décès de J.P. PRUDHOMME et à l'élection de nouveaux conseillers municipaux à May-en-Multien le 20 mars dernier, le Conseil municipal de May-en-Multien a élu son Maire puis ses représentants aux différentes institutions.

Ont ainsi été élus délégués de la Communauté de communes : Denis MAHOUDEAU, Francine THIERY, tous deux déjà délégués, et Frédéric LEBON.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à prendre acte de cette modification à la liste des délégués communautaires.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### ● **Désignation des membres des Commissions permanentes : modification**

M. FOUCHAULT invite M. LEBON à participer à une ou plusieurs Commissions de travail. M. LEBON indique qu'il souhaiterait intégrer la Commission Urbanisme et Développement Durable.

Compte tenu de ce choix, M. FOUCHAULT invite le Conseil à valider la nouvelle composition des Commissions de Travail.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### ● **Élection d'un cinquième Vice-Président**

M. FOUCHAULT invite le Conseil à procéder aux opérations électorales, à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages, pour pourvoir le poste de cinquième Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq, vacant suite au décès de J.P. PRUDHOMME.

Il indique que M. WALLE l'a informé, par courrier, qu'il souhaitait poser sa candidature et ajoute que ce dernier est un délégué très actif au sein de la Commission Aménagement et Travaux.

M. FOUCHAULT invite alors M. WALLE à s'exprimer. Ce dernier souligne qu'il est très impliqué dans la vie de la Communauté de communes et qu'il souhaiterait vivement mettre à profit cet engagement pour assurer la charge de 5e Vice-Président.

M. FOUCHAULT demande si d'autres délégués souhaitent proposer leur candidature à ce poste. Aucune autre candidature n'étant proposée, il propose de procéder à l'élection à bulletin secret.

Deux scrutateurs sont désignés : Mme CARON et Mme CALDERONI. Chaque délégué communautaire, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Bulletins trouvés dans l'urne : 52

Bulletins blancs :

Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se

font connaître :	10
Suffrages exprimés :	42
Majorité absolue :	22
A obtenu :	
M. WALLE	42 voix

M. WALLE, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé cinquième Vice-Président et est immédiatement installé. M. WALLE remercie l'assistance et indique qu'il est très attaché à ce territoire, habitant Armentières-en-Brie depuis 1972.

● **Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire : élection d'un membre suppléant**

M. FOUCHAULT invite le Conseil à procéder aux opérations électorales, à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages, pour pourvoir le poste de membre suppléant au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays de l'Ourcq, vacant suite au décès de J.P. PRUDHOMME.

Melle LIMOSIN propose sa candidature.

M. FOUCHAULT demande si d'autres délégués souhaitent proposer leur candidature à ce poste. Aucune autre candidature n'étant proposée, il propose de procéder à l'élection à bulletin secret.

Deux scrutateurs sont désignés : Mme CARON et Mme CALDERONI. Chaque délégué communautaire, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Bulletins trouvés dans l'urne :	52
Bulletins blancs :	7
Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître :	1
Suffrages exprimés :	44
Majorité absolue :	23
A obtenu :	
Melle LIMOSIN	44 voix

Melle LIMOSIN, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamée membre suppléante du Comité de Direction de l'office de Tourisme Communautaire et est immédiatement installée.

● **Création d'une Commission Statuts**

Ayant précisé l'opportunité de travailler à une révision des statuts de la Communauté de communes compte tenu des projets qui émergent (notamment avec la création du C.I.A.S. et de l'Office de Tourisme), M. FOUCHAULT propose au Conseil communautaire de créer une Commission de travail spécifique « Statuts de la Communauté de communes ».

Il précise qu'il invitera chacun des 22 maires à proposer un délégué de sa Commune pour participer aux travaux de cette Commission et que la composition de cette Commission sera arrêtée au cours d'une prochaine séance.

Il ajoute que l'objectif serait d'entériner la modification des Statuts à la fin de l'année 2011.

En réponse aux questions de l'assemblée, il confirme qu'il s'agit à ce stade, pour chaque maire, de désigner un délégué communautaire pour participer à cette Commission.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

## **Aménagement et travaux**

---

M. FOUCHAULT donne la parole à M. NICOLAS.

M. NICOLAS fait part du retour de F. MACQUART, le 26 avril, et du départ prochain de Melle VANZAGHI qui a été recrutée pour 6 mois au poste de Technicien Eau Potable et Assainissement. Il ajoute qu'un recrutement est en cours pour compléter le service Aménagement et Travaux.

M. NICOLAS fait ensuite le compte-rendu de la dernière réunion de la Commission.

Au sujet du terrain de la Station d'Épuration de Congis-sur-Thérouanne, M. NICOLAS remarque que le dossier stagne toujours du fait du conflit entre la Commune et le propriétaire du terrain.

M. LABOURDETTE indique que de nombreuses propositions ont été faites par la Commune au propriétaire par l'intermédiaire du notaire, mais que le propriétaire est fermé, notamment en raison d'un problème de permis de construire - sur lequel la Commune n'a pas de pouvoir.

M. NICOLAS rappelle que M. ROUSSEAU a effectué une médiation en vain.

M. ROUSSEAU confirme que le refus du propriétaire du terrain est ferme.

M. FOUCHAULT rappelle que compte tenu de cette situation, la Commission propose de positionner le projet sur le terrain communal, également étudié par le maître d'œuvre à l'origine. Il demande à la Commune de donner son accord, soulignant l'urgence et l'intérêt général du projet.

M. LABOURDETTE remarque que les solutions ne sont pas équivalentes car le second terrain se situe à l'entrée du village, proche des habitations et que pour les habitants, et d'un point de vue esthétique, la seconde solution n'est pas acceptable. Il annonce alors que la Commune procédera à une concertation des habitants du village.

M. FOUCHAULT remarque que l'assainissement est une compétence de la Communauté de communes et qu'il lui revient de prendre les décisions relatives aux choix des emplacements des stations, non aux communes. Il ajoute que cette démarche retardera encore le projet.

MM. PICAUD et GARNIER ajoutent que d'autres communes sont en attente de tels travaux.

M. FOUCHAULT demande que la Commune de Congis-sur-Thérouanne se positionne avant fin mai au plus tard ; il remarque que des dysfonctionnements peuvent survenir sur l'actuel dispositif alors qu'un projet de station neuve est bloqué par la Commune.

## **Transport - Logement**

---

M. FOUCHAULT donne la parole à M. CHESNE qui fait un compte-rendu de la dernière réunion de la Commission Transport / Logement.

Il rappelle que, lors du dernier Conseil communautaire, M. FOUCHAULT a souhaité que la Commission fasse à nouveau le point sur les caractéristiques d'un Plan Local de Déplacements comparé à l'Étude des Déplacements Ruraux inscrite au Contrat de Développement Durable (C3D).

Il indique que l'étude prévoit, comme dans un P.L.D., trois phases : diagnostic, identification des besoins et élaboration d'un programme d'actions. Le suivi de l'étude sera assuré par un comité de pilotage et un comité technique, dont le fonctionnement sera à étudier afin d'éviter certaines lourdeurs administratives.

Puis il présente un comparatif du budget de ces deux projets :

Le coût prévisionnel de l'étude est de 40 000€ avec une participation du Département à hauteur de 40% (16 000 €), celui du P.L.D., de 130 000 € avec une participation du S.T.I.F. à hauteur de 20% (25 965 €), de la Région à hauteur de 20% (25 965 €), et du Département à hauteur de 12% (16 000 €)

M. CHESNE précise que la durée prévisionnelle pour la réalisation de l'étude est de huit mois, contre 24 mois pour le P.L.D..

Il ajoute que la Commission a émis un avis favorable à la poursuite de la réalisation de l'étude des déplacements ruraux et indique que le projet pourrait être adopté en juin 2012. Il remarque que ce projet est ambitieux mais réalisable, dans la mesure où d'autres Communautés de communes l'ont aussi fait.

M. GAUDIN rappelle les avantages du P.L.D., notamment qu'il s'agit d'un document d'urbanisme, opposable aux tiers, et qui fait l'objet d'une concertation avec chaque commune.

## **Développement économique et emploi**

---

M. FOUCHAULT donne la parole à M. EELBODE qui fait un compte-rendu de la dernière réunion de la Commission Développement Économique et Emploi.

Ont été évoqués :

- Le projet d'établissement pour personnes âgées dépendantes à Armentières-en-Brie.

M. EELBODE indique que ce centre pourrait créer 60 à 70 emplois directs et rappelle que la maison de retraite actuellement située à Armentières-en-Brie va être déplacée à Esbly. Il indique que la Commune d'Armentières fait actuellement évoluer ses documents pour accueillir le projet. Il ajoute qu'en amont de cette installation, un renforcement des réseaux et un forage seront nécessaires, ainsi qu'une étude sur les capacités du réseau d'eaux pluviales.

M. WALLE précise que l'investisseur suspend son étude sur le site d'Armentières-en-Brie car le Conseil Général doit encore décider si la Commune peut accueillir cette structure. Il ajoute que les porteurs du projet sont conscients qu'ils devront participer financièrement à la création des réseaux.

M. EELBODE confirme que la Communauté de communes est réceptive à ce type de démarches et qu'elle les encourage, mais qu'elle reste vigilante quant aux projets des investisseurs privés.

- Le redressement judiciaire de l'Imprimerie Circle Printers.

M. EELBODE évoque l'extrême difficulté dans laquelle se trouve actuellement la société, qui perdait l'an dernier autour d'un million d'euros par mois. Il salue la conscience professionnelle et le sens des responsabilités des employés qui poursuivent le travail avec la volonté de maintenir le site en fonctionnement. Il rappelle que le groupe, qui devait présenter son plan stratégique de sauvegarde le 11 avril, a récemment signé un contrat important avec le magazine Téléstar et demandé le report de l'annonce de ce plan.

M. EELBODE ajoute qu'une table ronde sera programmée avec les services de l'État, la Région, le Département, la Commune et la Communauté de communes dès que le plan sera connu. Il prévoit que ce plan sera difficile et demandera sans doute des sacrifices pour le personnel et le territoire.

Concernant les aides concrètes que pourrait apporter la Communauté de communes, M. EELBODE indique qu'il y a trois possibilités : une caution (à l'exemple du site de Claye-Souilly), une baisse de la fiscalité, et la prise en charge d'une partie de l'immobilier de l'usine.

Il remarque que la voie du cautionnement paraît hasardeuse et que la diminution de la pression fiscale dépend de nombreux acteurs. Resterait donc l'option de la prise de participation d'une partie de l'immobilier : la direction de l'usine a proposé à la Communauté de communes de reprendre la Pyramide ainsi qu'une partie des terrains non exploités à l'arrière, zone qui pourrait accueillir des entreprises.

M. EELBODE souligne enfin qu'il est essentiel de montrer que la Communauté de communes s'implique dans le sauvetage d'une industrie qui a donné du travail et des ressources au territoire et que tous les projets seront étudiés en partenariat avec l'État, la Région et la Commune. Il remarque cependant que l'ensemble de ces acteurs attend de savoir quels sites seront maintenus dans le cadre du plan de sauvegarde. Il confirme que la Communauté de communes agira en fonction des choix du groupe à cet

égard.

Il précise que la Commission a également fait un point sur :

- La division d'une cellule de 400 m<sup>2</sup> au sein de l'Hôtel d'Entreprises
- L'avancement du projet de parc logistique des Effaneaux
- L'enquête sur le Télétravail.

## **Affaires Sociales, Sport et Santé**

---

M. FOUCHAULT donne la parole à M. MICHAUX qui fait un compte-rendu de la dernière réunion de la Commission Affaires Sociales, Sport et Santé.

M. MICHAUX présente ses excuses à Mme THIERY qui n'a pas reçu de convocation à la réunion de Commission.

M. PICAUD quitte définitivement la séance et donne pouvoir à M. EELBODE

● **Convention pluriannuelle avec l'ASSAD : autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°2 à cette convention**

M. MICHAUX rappelle au Conseil que la Communauté de communes et l'A.S.S.A.D. ont formalisé le 19 mars 2009 un partenariat dans le cadre d'une convention pluriannuelle pour la période 2009/2011 établie sur les objectifs communs suivants :

- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées,
- Soutenir et optimiser la qualité du service,

Il précise les actions sur lesquelles le projet est décliné.

Il ajoute que, conformément à l'article 4.1 « Montant annuel », il est prévu que « pour les années suivantes, la subvention est fixée par voie d'avenant annuel à la présente convention » et propose, sur avis favorable de la Commission d'arrêter le montant de la subvention 2011 à la somme de 36.065,53 € sur un budget global prévisionnel de 1.300.242€.

M. MICHAUX remarque que ce budget a été estimé sans prendre en compte la suppression de l'exonération liée aux travailleurs sociaux, ce qui représente un manque à gagner de 40 000 € et qu'il faut par conséquent s'attendre à devoir formaliser un nouvel avenant sur l'année afin d'augmenter le montant de la subvention 2011.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à l'autoriser à signer l'avenant n°2 à la Convention pluriannuelle avec l'ASSAD arrêtant le montant de la subvention 2011.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

● **Convention pluriannuelle avec l'Office Intercommunal des Sports : autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°3 à cette convention**

M. MICHAUX rappelle au Conseil que la Communauté de communes et l'Office Intercommunal des Sports ont formalisé le 22 mai 2009 un partenariat dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2009/2010/2011 sur la base des objectifs communs suivants :

- diversifier l'offre de disciplines et le soutien aux clubs,
- diversifier les publics et les actions de proximité,

- initier une politique de santé (prévention des toxicomanies et du dopage, médecine sportive),
- développer la formation et l'emploi sportifs,
- développer le sport nature et contribuer au tourisme sportif,
- assurer des interventions dans le cadre de l'E.P.S. à l'école,

Il précise les actions sur lesquelles le projet est assis.

Puis il ajoute que, conformément à l'article 4.1 « Montant annuel », il est prévu que « Pour les années suivantes, la subvention est fixée par voie d'avenant annuel à la présente convention » et propose, sur avis favorable de la Commission, d'arrêter le montant de la subvention 2011 à la somme de 92.195,75 €.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à l'autoriser à signer l'avenant n°3 à la Convention pluriannuelle avec l'O.I.S. arrêtant le montant de la subvention 2011.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

● **Accueil d'un étudiant en Master - Sport et Développement Territorial en Europe, dans le cadre d'un stage : autorisation donnée au Président de signer la convention de stage**

M. MICHAUX présente l'opportunité d'accueillir un stagiaire étudiant en Master - Sport et Développement Territorial en Europe, sur une durée de quatre mois, notamment en vue de la création de l'équipement d'athlétisme et en prévision de sa future ouverture et exploitation.

Il précise que la principale mission de ce stagiaire sera de mobiliser les acteurs locaux, futurs utilisateurs de cet équipement, et de le promouvoir auprès des instances départementales, régionales et nationales d'athlétisme ainsi que des clubs des départements voisins s'agissant des possibilités de location et d'organisation de manifestations.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à l'autoriser à signer la convention de stage formalisant cet accueil.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

● **Subvention au Centre Intercommunal d'Action Sociale**

M. MICHAUX propose au Conseil communautaire d'allouer une subvention de 825.000 € au C.I.A.S., compte tenu du budget adopté par le Conseil d'Administration de l'établissement le 6 avril dernier, des charges courantes que le C.I.A.S. doit assumer et des projets de développement de services qui sont envisagés.

Ayant donné lecture du projet de délibération, M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

## **Tourisme, Affaires culturelles et Action décentralisée**

M. FOUCHAULT donne la parole à Mme GARNIER qui propose de parcourir le compte-rendu de la dernière réunion de la Commission.

Ont été évoqués :

- Au chapitre Coopération Décentralisée, les projets menés dans le cadre de la Coopération avec le Raion de Straseneni en Moldavie.



– Au chapitre Culture, le schéma directeur à mettre en place pour les Conventions d'Objectifs et les attributions de subventions, la programmation de l'été et les points suivants du présent ordre du jour :

● **Convention d'objectifs avec ARTECHS : autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°2 à cette convention**

Mme GARNIER rappelle au Conseil que la Communauté de communes et ARTECHS ont formalisé fin 2008, dans le cadre d'un contrat, un partenariat sur la base des objectifs communs suivants pour la période 2008 / 2010 :

- Encourager, développer et spécialiser les arts du cirque
- Proposer des approches du théâtre via des thématiques précises
- Favoriser l'émergence de groupes locaux et sensibiliser le public aux musiques dites actuelles

Elle précise les actions artistiques et culturelles proposées par l'association dans le domaine du cirque entre septembre 2009 et août 2010.

Elle rappelle en outre que, conformément à l'article 5.1 « Montant annuel », il est prévu que « Pour les années suivantes, la subvention est fixée par voie d'avenant annuel au présent contrat » et propose, sur avis favorable de la Commission, d'arrêter le montant de la subvention 2009/2010 à la somme de 20.540,00 €.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à l'autoriser à signer l'avenant n°2 au Contrat d'objectifs avec ARTECHS arrêtant le montant de la subvention 2009/2010.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

● **Subvention à l'association PATCHWORK**

Mme GARNIER informe le Conseil qu'au cours de sa dernière réunion, la Commission a analysé la demande de subvention présentée par l'association PATCHWORK. Elle précise que l'objet de cette association est l'enregistrement, la sonorisation, la création vidéo et l'organisation d'événements. Elle propose, sur avis favorable de la Commission, de lui allouer une subvention d'un montant de 1.500 €, pour l'organisation de son festival 2011 à Crouy-sur-Ourcq, cette subvention représentant 20,9 % du budget de la manifestation.

Elle indique que la Commission suggère que si l'association organise à nouveau un festival en 2012, ce soit sur une autre commune du territoire, le festival Passion d'Avril des Fadas se déroulant chaque année à Crouy-sur-Ourcq.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

● **Subvention à l'association VOCALIZES**

Mme GARNIER informe le Conseil qu'au cours de sa dernière réunion, la Commission a analysé la demande de subvention présentée par l'association VOCALIZES. Elle précise que l'objet de cette association est la pratique du chant choral et d'instruments l'accompagnant, l'organisation de concerts, plus généralement, toutes initiatives propres à la pratique musicale et propose, sur avis favorable de la Commission, de lui allouer une subvention d'un montant de 400 €, au titre de son fonctionnement courant, cette subvention représentant 8,6 % du budget prévisionnel de l'association.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés,  
Mme GARNIER et Melle DUCHESNE s'étant abstenues.***

- **Subvention à l'association E.I.M.R.O.**

Mme GARNIER informe le Conseil qu'au cours de sa dernière réunion, la Commission a analysé la demande de subvention présentée par l'association E.I.M.R.O. et a émis un avis favorable sur l'allocation d'une subvention d'un montant de 15.000 €, 12.000 € au titre de l'investissement et 3.000 € au titre de son fonctionnement courant, cette subvention représentant 20 % du budget prévisionnel de l'association.

Elle ajoute que la Commission suggère que cette association s'implique davantage dans les actions culturelles proposées par la Communauté de communes.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

Au chapitre Tourisme, la Commission a fait un point sur la formation et les actions de l'Office de Tourisme Communautaire puis a traité le point suivant :

- **Subvention à l'association EDENTARA**

Mme GARNIER informe le Conseil qu'au cours de sa dernière réunion, la Commission Tourisme, Affaires culturelles et Action décentralisée, a analysé la demande de subvention présentée par l'association EDENTARA.

Puis, elle propose, sur avis favorable de la Commission, de lui allouer une subvention d'un montant de 15.000 €, cette subvention représentant 29,2 % du budget prévisionnel de l'association.

Elle ajoute que, selon le nouveau Schéma directeur validé en Commission, une convention d'objectifs sera prochainement étudiée avec cette association.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

Mme GARNIER indique que la présentation d'un projet de camping 4 étoiles sur la commune d'Isles-lès-Meldeuses a été faite à la Commission.

A ce sujet, M. FOUCHAULT remarque que la Communauté de communes est dans l'attente d'informations supplémentaires afin de déterminer l'intérêt communautaire de ce projet.

M. VAVASSEUR rappelle que la ferme EDENTARA propose des portes ouvertes les 30 avril et 1er mai.

## **Finances - Personnel**

---

M. FOUCHAULT invite M. EELBOODE à présenter les travaux de la dernière réunion de Commission.

- **Reprise anticipée du résultat 2010 du Budget général : débat et vote**

M. EELBODE informe le Conseil qu'il n'est pas possible de procéder, d'ores et déjà, à l'affectation du résultat du budget général et propose dans l'attente du vote du compte administratif et de l'adoption du compte de gestion, une reprise anticipée de résultat, conformément au tableau ci-dessous

<b><u>I) Pour mémoire :</u></b>	
Excédent de clôture de fonctionnement 2009	8 805 745,09
Excédent de clôture d'investissement 2009	1 964 526,25
Solde des restes à réaliser	-956 149,92
<i>Affectation 2009</i>	
1068 virement à la section d'investissement	,00
Report à nouveau en fonctionnement	8 805 745,09
<b><u>II) Exercice 2010 :</u></b>	
<i>a) Fonctionnement</i>	
Résultat antérieur reporté	8 805 745,09
Solde d'exécution 2010	439 117,00
<b>Résultat prévisionnel de clôture de fonctionnement 2010</b>	<b>9 244 862,09</b>
<i>b) Investissement</i>	
Résultat antérieur reporté	1 964 526,25
Solde d'exécution 2010	-703 576,64
<b>Résultat prévisionnel de clôture d'investissement 2010</b>	<b>1 260 949,61</b>
<b><u>III) Restes à réaliser 2010 :</u></b>	
Dépenses	5 019 677,10
Recettes	2 215 343,46
<b>Solde des restes à réaliser 2010</b>	<b>-2 804 333,64</b>
Besoin de financement en investissement	-1 543 384,03
<b><u>IV) Proposition d'inscription au Budget 2011 :</u></b>	
001 Résultat antérieur reporté en investissement	1 260 949,61
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1 543 500,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	7 701 362,09
<i>Résultat de fonct. prévisionnel affecté</i>	9 244 862,09

Il précise que les montants annoncés ont été établis en conformité à la comptabilité du Receveur de la Communauté de communes et qu'il conviendra, dès que le compte administratif et le compte de gestion seront adoptés, de préciser lesdits montants en délibérant sur l'affectation du résultat 2010. Les montants correspondants seront éventuellement ajustés par décision budgétaire modificative.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

● **Reprise anticipée du résultat 2010 du Budget annexe Eau potable et Assainissement : débat et vote**

M. EELBODE informe le Conseil qu'il n'est pas possible de procéder, d'ores et déjà, à l'affectation du résultat du budget Eau Potable et Assainissement et propose dans l'attente du vote du compte administratif et de l'adoption du compte de gestion, une reprise anticipée de résultat, conformément aux tableaux ci-dessous.

<b><u>I) Pour mémoire :</u></b>	
Excédent de clôture d'exploitation 2009	2 757 538,11
Excédent de clôture d'investissement 2009	278 800,62
Solde des restes à réaliser en investissement	-242 911,00
<i>Affectation 2009</i>	
1068 virement à la section d'investissement	,00
Report à nouveau en exploitation	2 757 538,11
<b><u>II) Exercice 2010 :</u></b>	
<i>a) Exploitation</i>	
Résultat antérieur reporté	2 757 538,11
Solde d'exécution 2010	608 898,73
<b>Résultat prévisionnel de clôture d'exploitation 2010</b>	<b>3 366 436,84</b>
<i>b) Investissement</i>	
Résultat antérieur reporté	278 800,62
Solde d'exécution 2010	-420 802,15
<b>Résultat prévisionnel de clôture d'investissement 2010</b>	<b>-142 001,53</b>
<b><u>III) Restes à réaliser 2010 :</u></b>	
Dépenses	1 557 088,00
Recettes	1 141 491,00
<b>Solde des restes à réaliser 2010</b>	<b>-415 597,00</b>
Besoin de financement en investissement	-557 598,53
<b><u>III) Proposition d'inscription au Budget 2011 :</u></b>	
001 Solde d'exécution antérieur reporté en investissement	-142 001,53
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	558 000,00
002 Résultat d'exploitation reporté	2 808 436,84
<b>Résultat d'exploitation prévisionnel affecté</b>	<b>3 366 436,84</b>

Il précise que les montants annoncés ont été établis en conformité à la comptabilité du Receveur de la Communauté de communes et qu'il conviendra, dès que le compte administratif et le compte de gestion seront adoptés, de préciser lesdits montants en délibérant sur l'affectation du résultat 2010. Les montants correspondants seront éventuellement ajustés par décision budgétaire modificative.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

M. VAVASSEUR-DESPERRIERS quitte la séance.

● **Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) : débat et vote**

M. EELBODE rappelle que le Pays de l'Ourcq assume la compétence de collecte des déchets (déchets ménagers, encombrants, déchets recyclables, déchets verts et du verre avec les bornes en apport volontaire) et qu'il a subdélégué la compétence traitement au S.MI.T.O.M. Nord Seine-et-Marne.

Il ajoute que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) est une taxe spéciale destinée à financer le service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, et rappelle que le Conseil est appelé à voter son taux d'imposition annuellement, le principe retenu jusque-là étant de déduire ce taux du produit nécessaire au financement du coût direct du service.

M. EELBODE indique que compte tenu des différentes propositions d'inscriptions en dépenses, le coût prévisionnel du service serait globalement de 1.791.878 €, soit un coût prévisionnel net de 1.719.878 € (en intégrant le reversement ECOEMBALLAGE estimé à 72.000 €). Il précise que la Commission des Finances a examiné deux hypothèses respectant ce principe de répercussion du coût estimé :

- un taux permettant de couvrir le coût direct prévisionnel net soit : 17,32 %

- un taux permettant de couvrir le coût direct prévisionnel net et l'écart entre le produit perçu en 2010 et le coût réel 2010 (excédentaire de 109.646 €) taux de 16,22 %.

Il rappelle que le taux 2010 était de 18,32 %.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à approuver un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 16,22 % pour 2011.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

M. FOUCHAULT souligne l'impact de la réforme des statuts du S.MIT.O.M. sur le coût du service.

M. NICOLAS remarque que le Pays de l'Ourcq est presque la seule intercommunalité du S.MI.T.O.M. à avoir voté contre cette réforme.

● **Taux de contributions directes 2011 : débat et vote**

M. EELBODE demande à A. BOURGEOIS de présenter la proposition de taux de contribution directe pour 2011.

A. BOURGEOIS remarque que compte tenu de la réforme de la fiscalité et de la suppression de la taxe professionnelle, le Conseil est appelé à fixer les taux additionnels de la taxe d'habitation, la taxe foncière (bâti), la taxe foncière (non-bâti), la cotisation foncière des entreprises et la fiscalité professionnelle de zone.

Il fait alors état des taux de référence notifiés par les services fiscaux, à pression fiscale constante, soulignant qu'ils sont largement impactés par les mécanismes de compensation de perte de la taxe professionnelle (avec les transferts des taux départementaux et d'une part des frais de recouvrement de l'Etat) :

–	taxe d'habitation	6,17 %
–	taxe foncière / bâti	2,97 %
–	taxe foncière / non-bâti	7,40 %
–	cotisation foncière des entreprises	3,12 %
–	fiscalité professionnelle de zone	18,48 %

Sur avis favorable de la Commission des Finances, M. FOUCHAULT propose d'adopter ces taux qui équivalent à une pression fiscale constante pour les contribuables.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

En réponse à la question de M. GAUTIER, M. FOUCHAULT précise qu'en cas de liquidation judiciaire de l'imprimerie Circle printers, le Pays de l'Ourcq recevrait une compensation financière de l'Etat jusqu'en 2015.

Mme GUENEZAN ajoute que la part des ressources de la Communauté de communes issues de l'imprimerie est amenée à diminuer de toute façon, du fait de la réforme.

● **T.E.O.M. : exonération de la SCI AFOBAT 77 (pour le C.F.A. du B.T.P.)**

M. EELBODE informe le Conseil que les établissements d'enseignement locaux que sont les collèges et lycées bénéficient de l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

M. FOUCHAULT propose alors au Conseil de faire bénéficier la SCI AFOBAT 77 pour le Centre de Formation pour Apprentis du B.T.P. d'Ocquerre de ce même régime d'exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Cette délibération s'appliquant sur l'exercice 2012.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

● **Budget 2011 du Budget général : débat et vote**

M. EELBODE présente au Conseil le budget 2011 du Budget Général (M14), voté par chapitres, avec des chapitres opérations, établi comme suit :

- Section de fonctionnement à l'équilibre : 14.955.728,09 €
- Section d'investissement en sur-équilibre : 4.776.089,06 € avec :
  - Dépenses d'investissement : 9.774.622,10 €
  - Recettes d'Investissement : 14.550.711,16 €

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés, MM. DELANGE (dont M. LABOURDETTE a le pouvoir), GAUDIN, ELU (dont M. GAUDIN a le pouvoir) et LABOURDETTE s'étant abstenus.***

● **Budget 2011 du Budget annexe Eau potable et Assainissement : débat et vote**

M.EELBODE présente au Conseil le budget 2011 du Budget annexe Eau et Assainissement (M49), voté par chapitres, avec des chapitres opérations, établi comme suit :

- Dépenses/Recettes d'exploitation 4.302.731,84 €
- Dépenses/Recettes d'investissement 9.746.406,00 €

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

● **Adhésion du Pays de l'Ourcq au centre de ressources du développement territorial ETD**

M. FOUCHAULT présente l'opportunité pour la Communauté de communes d'adhérer à Entreprises Territoires Développement, centre de ressources du développement territorial qui offre à tous les acteurs impliqués dans des projets de développement territorial un accompagnement dans la définition et la mise en œuvre de leur projet à travers un ensemble de services regroupés sous le label « Territoires services ».

Il précise que compte tenu de la strate démographique de la collectivité, le montant de la cotisation annuelle est de 200 €.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

● **Convention de mise à disposition de moyens d'affranchissement par la Commune de Lizy-sur-Ourcq : autorisation donnée au Président de signer cette convention**

M. EELBODE informe le Conseil qu'en février dernier, le Pays de l'Ourcq a mobilisé la machine à affranchir de la Commune de Lizy-sur-Ourcq du fait d'un problème technique survenu sur son matériel.

M. FOUCHAULT propose par conséquent au Conseil de formaliser par convention le remboursement des frais occasionnés à la Ville de Lizy-sur-Ourcq (à savoir 530 €) et de l'autoriser à signer cette convention.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

● **Création d'un poste à temps complet de Technicien – Systèmes d'Information (dont Système d'Information Géographique) affecté à la D.S.I.**

M. FOUCHAULT propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

M. FOUCHAULT informe le Conseil qu'un agent de la D.S.I. est inscrit sur la liste d'aptitude des techniciens suite à la réussite d'un concours et propose par conséquent la création d'un poste à temps complet de Technicien – Systèmes d'Information (dont Système d'Information Géographique) affecté à la D.S.I. afin qu'il puisse le nommer sur ce poste.

Il ajoute qu'il proposera ultérieurement la suppression du poste occupé par l'intéressé.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

## **Questions diverses**

---

### ● **Calendrier institutionnel**

M. FOUCHAULT informe le Conseil des rendez-vous institutionnels suivants :

- le Conseil communautaire : le 20 mai
- la Commission Tourisme, Affaires Culturelles et Coopération Décentralisée : le 10 Mai
- la Commission Affaires Sociales, Sport et Santé : le 11 mai.

### ● **Parc Naturel Régional**

M. FOUCHAULT rappelle la réunion territoriale du canton de Lizy sur Ourcq de concertation (/information sur l'avancement du projet de PNR) le 11 mai prochain à Congis-sur-Thérouanne. Il précise que les Conseillers municipaux ont tous reçu une plaquette d'information sur le projet de Parc naturel régional.

### ● **Bus Culture**

M. FOUCHAULT indique que la première sortie dans le cadre des Bus Culture est programmée le 30 avril et que 15 personnes se sont inscrites pour cette date (sur 20 places). Le spectacle proposé est la pièce de Théâtre « Woyzeck », à la Scène Nationale de Sénart.

### ● **Natura 2000**

M. FOUCHAULT indique que la réunion de lancement du Comité de Pilotage Natura 2000 (Bois des Réserves et de Montgé) a eu lieu le 1er avril, à Vendrest, avec l'ensemble des acteurs de ce projet.

M. ROUSSEAU rappelle que la Communauté de communes est pilote de cette étude et que le cabinet d'étude Biotope, en charge de la réalisation du Document d'Objectif, est déjà au travail. Il ajoute que des visites seront organisées sur place.

L'ordre du jour étant épuisé, M. FOUCHAULT lève la séance à 23h00.

Le Secrétaire de séance,

R. SEVILLANO

